

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 456

présenté par

M. Audibert Troin, M. Cochet, M. Gest, Mme Lacroute, Mme Pons et M. Vitel

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.